



Recherche : les régions sont « principalement différenciées » par les Epic, les universités et la haute technologie (note du ministère)

Dépêche AEF 154287 du 30-08-2011

« L'Île-de-France conserve en 2008 son rôle prédominant dans la recherche et développement », constate le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans une « note d'information » sur « les profils régionaux de la recherche en 2008 », publiée début août 2011. « Cependant, poursuit le document, au-delà des effets de taille, en combinant différents indicateurs (...), on obtient une cartographie alternative laissant apparaître quatre groupes de comportements relativement homogènes : les régions avec un fort potentiel de recherche, les régions où la recherche publique et les PME sont particulièrement actives, les régions proches du profil moyen, les régions où la recherche est surtout exécutée par les entreprises et où la recherche publique est d'abord menée par les universités. » L'Auvergne, « isolée par la spécialisation de ses activités de R&D, constitue un cinquième groupe ». Pour les statisticiens du ministère, « les régions françaises sont principalement différenciées par le poids des Epic [établissements publics à caractère industriel et commercial] et des universités dans la recherche publique et par la place de la haute technologie dans la recherche privée ».

Les régions à « fort potentiel de recherche » sont l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Paca (Provence-Alpes-Côte d'Azur), le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et la Bretagne. Le groupe des régions où la recherche publique et les PME sont « particulièrement actives » comprend le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine, l'Alsace, la Bourgogne et Poitou-Charentes. Le « profil moyen » régional en matière de recherche est représenté par la Basse-Normandie, les Pays de la Loire, le Centre et l'Aquitaine. Le profil de ces régions est « très proche des caractéristiques moyennes observées dans l'ensemble des vingt et une régions », précise la note. Le quatrième groupe identifié par le ministère, caractérisé par une recherche « surtout exécutée par les entreprises » avec une « recherche publique d'abord menée par les universités », englobe la Haute-Normandie, la Picardie, Champagne-Ardenne, la Franche-Comté et le Limousin.

Midi- Pyrénées consacre plus de 4% de son PIB à la R&D

Cette typologie rompt avec la « hiérarchie » qu'introduit le seul classement des régions selon la Dird (dépense intérieure de recherche et développement), « reflet de disparités observées dans le tissu productif des régions de France métropolitaine », soulignent Olivier Dorothee et Laurent Perrain, auteurs de la note. Quatre régions concentrent en effet 70 % des travaux de R&D exécutés sur le territoire : l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Paca. Mais « lorsque le montant de la Dird est rapporté au poids économique (PIB), les écarts entre régions s'atténuent et le classement se voit modifié », démontrent-ils. « En consacrant plus de 4 % de son PIB à la R&D, Midi-Pyrénées est ainsi la seule région française à avoir dépassé les 3 % de l'objectif européen de Lisbonne », tandis que « l'Île-de-France est déplacée à la deuxième position » et que « la Franche-Comté se classe à la troisième place (...) alors qu'elle est située au douzième rang en termes de Dird ».

L'étude signale aussi que « le secteur privé exécute plus de la moitié de la recherche dans dix-neuf régions », notamment en Franche-Comté, Haute-Normandie et Picardie où la part des dépenses exécutées par les entreprises dépasse les 80 %. En revanche, « le Languedoc-Roussillon se singularise puisque les deux tiers des dépenses de recherche proviennent des administrations ». Les statistiques montrent que « la

spécialisation de l'activité de recherche privée s'avère étroitement liée à la structure productive et industrielle de la région » : « Ainsi, en Midi-Pyrénées, siège de l'industrie aéronautique, 79 % de la Dirde [dépense intérieure de recherche et développement des entreprises] sont issus de la haute technologie », tandis que « la Franche-Comté réalise plus de 83 % de sa Dirde dans les branches de moyenne-haute technologie où se situe l'industrie automobile ». La Bretagne constitue pour sa part un « phénomène singulier », dans la mesure où « les branches de services apportent un tiers de la Dirde ». D'autres régions sont « pluridisciplinaires » : c'est notamment le cas de l'Île-de-France, de Rhône-Alpes, des Pays de la Loire et du Centre.

Répartition régionale des EPIC « particulièrement contrastée »

Côté public, l'effort métropolitain de recherche – quinze milliards d'euros – se répartit à 35 % dans les universités, 34 % dans les EPST (établissements publics à caractère scientifique et technologique), 24 % dans les Epic et 8 % dans d'autres institutions publiques. Or « la répartition régionale de la Dirde [dépense intérieure de recherche et développement des administrations] (...) témoigne de l'inégale implantation des organismes de recherche sur l'ensemble du territoire », relève le ministère, observant que « la part des Epic est particulièrement contrastée : en Languedoc-Roussillon, plus de la moitié de la recherche publique est réalisée au sein des Epic et, à l'opposé, dans neuf régions de métropole, les Epic réalisent moins de 2 % de la Dirde ».

Les statisticiens du ministère montrent aussi deux classements différents des régions selon les effectifs de chercheurs. Le premier, établi selon la part de l'effectif régional sur l'effectif national, aboutit à une forte concentration dans quelques régions : l'Île-de-France (40 % des chercheurs), Rhône-Alpes (12 %), Midi-Pyrénées et Paca (8 % chacune). Ce classement s'avère en fait « identique à celui réalisé à partir de la Dirde ». Par contre, « le nombre de chercheurs rapporté à l'emploi salarié régional est un indicateur proche du poids de la recherche dans l'activité économique » et fournit un autre classement où, « avec 17 chercheurs pour 1 000 salariés, Midi-Pyrénées devance l'Île-de-France (16 ‰) et Rhône-Alpes (11 ‰) ».

Le Bretagne dépense le plus en recherche par habitant

De la même manière, l'effort budgétaire des régions – plus d'un milliard d'euros dont 440 millions d'euros pour soutenir les opérations de transfert de technologie et les projets des organismes publics – peut se lire différemment selon l'indicateur retenu : montant seul, part du budget recherche dans le budget régional total ou coût par habitant. Ce dernier indicateur montre ainsi que « dans huit régions de métropole, les collectivités territoriales consacrent huit euros ou plus par habitant » aux transferts de technologie et aux projets de recherche : Bretagne (12,7 euros par habitant), Champagne-Ardenne (9,8), Île-de-France (9,6), Paca (8,8), Aquitaine (8,4), Rhône-Alpes (8), Basse-Normandie (7,9) et Picardie (7,9).

Financement de la recherche : les collectivités territoriales ont apporté 1,3 milliard d'euros en 2010

Dépêche AEF 147436 du 31-03-2011

Les collectivités territoriales contribuent à hauteur de 1,3 milliard d'euros au financement de la recherche et du transfert de technologie en 2010 : c'est ce qu'il ressort de la dernière enquête du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur « le financement de la recherche et du transfert de technologie par les collectivités territoriales », mise en ligne mardi 22 mars 2011 sur le site du département des études statistiques du ministère. Il s'agit néanmoins encore de prévisions, apportées en réponse à un questionnaire que 266 collectivités ont rempli dans le courant de l'année 2010. « Depuis cinq ans, l'augmentation du budget R&T [recherche, développement et transfert de technologie] de l'ensemble des collectivités territoriales est de l'ordre de 12 % par an avec un effort plus appuyé entre 2007 et 2008 (16 %) », notent Claudette Vincent-Nissié et Laurent Perrain, auteurs de l'enquête. « Les prévisions pour l'année 2010 montrent une hausse moins marquée du budget R&D entre 2009 et 2010, estimée à 4 % », poursuivent-ils.

Les conseils régionaux « apportent 69 % du budget R&T total » des collectivités, précise l'enquête. « La part des conseils généraux varie autour de 16 % et celle des communes et EPCI [établissements publics de coopération intercommunale] autour de 15 %. » Toutes collectivités confondues, les cinq régions qui financent le plus la recherche et la technologie sont l'Île-de-France (214 millions d'euros), Rhône-Alpes (153 millions d'euros), Provence-Alpes-Côte d'Azur (104 millions d'euros), les Pays-de-la-Loire (99 millions d'euros) et la Bretagne (89 millions d'euros).

Les budgets R&T des régions en 2010	
Région	Budget R&T (M€)
Alsace	34,1
Aquitaine	83,3
Auvergne	11,7
Basse-Normandie	40,1
Bourgogne	33,1
Bretagne	88,8
Centre	40,2
Champagne-Ardenne	32,8
Corse	1,6
Franche-Comté	16,7
Haute-Normandie	26,1
Île-de-France	214,2
Languedoc-Roussillon	75,9
Limousin	13,3
Lorraine	31,3
Midi-Pyrénées	49,7
Nord-Pas-de-Calais	55,4
Pays de la Loire	99,2
Picardie	29,1
Poitou-Charentes	16,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	103,9
Rhône-Alpes	151,3
Total métropole	1 248,5
Guadeloupe	0,2
Guyane	0,6
Martinique	6,9
Réunion	7,9
Polynésie française	4,1
Nouvelle-Calédonie	10,9
Total	1 278,9

Les opérations immobilières représentent le tiers des dépenses

L'enquête relève que « les collectivités territoriales restent particulièrement impliquées dans des opérations immobilières ». Totalisant 400 millions d'euros, « celles-ci représentent le tiers des budgets R&D, principalement dans le cadre du volet recherche-enseignement supérieur et transfert de technologie des CPER (contrats de projet État-régions). » Le deuxième poste financier des collectivités concerne « les opérations visant à améliorer l'accès des entreprises aux moyens humains et techniques pour le développement d'une recherche technologique » : plus de 358 millions d'euros, soit 29 % du budget R&D total des collectivités, « dont 185 millions d'euros au profit du soutien aux collaborations public-privé ».

Le document montre que « l'engagement financier est moindre en ce qui concerne le soutien aux projets de recherche (13 % des budgets R&T) et le renforcement des équipements scientifiques des laboratoires des universités et des organismes de recherche (9 %) ». Les « aides aux chercheurs » (10 % des crédits) sont attribuées « sous forme d'allocations diverses, d'allocations d'aide à la mobilité internationale, d'aides à l'embauche de chercheurs et à l'accueil de chercheurs de haut niveau ».

Nature des financements R&T des collectivités territoriales		
Poste budgétaire	Montant (M€)	% du budget R&T
Opérations immobilières	400.7	32 %
Équipement de laboratoires	116.5	9 %
Transferts de technologie	358.5	29 %
Réseaux haut-débit et TIC	41	3 %
Projets de recherche	180.6	14 %
Aides aux chercheurs	117.9	9 %
Culture et information scientifiques et techniques	38.7	3 %
Total	1253.8	100 %

170 millions d'euros pour les pôles de compétitivité

L'enquête du ministère apporte aussi un éclairage sur le financement des pôles de compétitivité par les collectivités territoriales. Celles-ci leur apportent au total près de 170 millions d'euros en 2010. « Sur la période 2008-2010, le budget R&T augmente et le montant des financements en direction des pôles de compétitivité reste stable », note le ministère. Les financements les plus importants sont apportés par l'Île-de-France (52 millions d'euros), Rhône-Alpes (30 millions d'euros), la Bretagne (15 millions d'euros), les Pays-de-la-Loire (11 millions d'euros) et le Nord-Pas-de-Calais (8 millions d'euros).

Les données recueillies par le ministère montrent que ce classement se modifie si l'on considère la part que représente le soutien des collectivités aux pôles de compétitivité par rapport à leur budget global en faveur de la recherche et de la technologie. Le Limousin est ainsi la région qui, proportionnellement, consacre la plus forte partie de son budget aux pôles de compétitivité (41 %). Elle est suivie par l'Île-de-France (24 %), la Franche-Comté (21 %), Rhône-Alpes (20 %) et la Bretagne (17 %).

Le financement des pôles de compétitivité

Région	Financement des pôles (M€)	Budget pôles / budget R&T
Alsace	1.6	4,8 %
Aquitaine	5.7	6,8 %
Auvergne	0.4	3,8 %
Basse-Normandie	4.2	10,5 %
Bourgogne	2	6,0 %
Bretagne	14.8	16,7 %
Centre	4	10,0 %
Champagne-Ardenne	1.5	4,5 %
Corse	0	0,0 %
Franche-Comté	3.6	21,5 %
Haute-Normandie	0.8	2,9 %
Île-de-France	52.2	24,4 %
Languedoc-Roussillon	1.9	2,4 %
Limousin	5.4	40,8 %
Lorraine	4.4	14,1 %
Midi-Pyrénées	5.8	11,8 %
Nord-Pas-de-Calais	7.9	14,2 %
Pays de la Loire	10.8	10,8 %
Picardie	3.2	10,9 %
Poitou-Charentes	0	0,0 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7	6,7 %
Rhône-Alpes	30.1	19,9 %
Total métropole	167.2	13,4 %